

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 > —	1 > s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	e	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 56^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 28 Mai.

NOUVELLES POLITIQUES

Manifestation au cimetière du Père-Lachaise.

Paris, 24 mai.

En prévision des manifestations qui pouvaient se produire, une police nombreuse a été mise sur pied.

Aux abords du cimetière des gardes républicains à pied et à cheval, ont été massés, dans les deux Roquettes, La grande porte du cimetière seule est ouverte.

A une heure et demie, la Chambre syndicale est arrivée sur la place de la Bastille, drapeau rouge en tête.

Les gardiens de la paix, conduits par M. Siadoux, officier de paix, ont exigé qu'il disparût. Les meneurs ont répondu qu'ils portaient leur bannière, mais ont obtempéré à l'injonction qui leur a été faite.

A deux heures nous arrivons au cimetière.

Devant le mur où furent fusillés les fédérés stationnent des groupes d'environ trois cents personnes. Deux individus, hissés sur le mur, arborent un immense drapeau rouge. De nombreux orateurs prennent la parole et célèbrent « les martyrs de la Commune ».

De loin en loin, la foule profère des insultes à l'adresse des gardiens de la paix et des gardes municipaux, massés sur différents points du cimetière.

La police charge la foule.

Vers trois heures, un groupe d'une soixantaine d'individus se dirige vers le mur, drapeau rouge en tête. Une escouade d'agents se détache immédiatement et va au-devant d'eux pour leur enjoindre de faire disparaître ce drapeau.

A ce moment, de la foule qui se porte en

masse vers le drapeau, s'élèvent de nombreux cris injurieux pour la police. On jette de gros cailloux à la tête des agents.

Ceux-ci qui étaient jusque-là restés calmes, chargent vivement les assaillants et les repoussent.

A ce moment, une énorme pierre vient frapper au front un officier de la paix qui tombe le crâne ouvert. A cette vue, les agents dégainent, en poursuivant les manifestants qui prennent la fuite; des gardes municipaux se joignent aux gardiens de la paix et les aident à déblayer le terrain.

Dans la mêlée, un sergent de ville serré de près par les révolutionnaires a porté à un de ses adversaires un violent coup de sabre qui l'a atteint dans la poitrine.

La foule fuit en désordre.

A ce moment, plusieurs agents qui s'étaient portés en avant pour faire reculer la foule sont entourés et très violemment frappés, ils n'échappent à de sérieuses blessures que grâce à l'intervention des gardes municipaux qui, la baïonnette au canon, chargent la foule qui est de plus en plus provocante.

Les manifestants, devant l'attitude énergique de la police, se retirent en désordre. La police occupe les abords du mur, dont elle interdit absolument l'accès.

Une foule nombreuse envahit le boulevard Ménilmontant. De nombreux gardes municipaux à cheval stationnent à droite et à gauche de la porte. Les manifestants se dirigent vers la salle Graffard, où ils vont tenir un meeting.

Les premières évaluations estiment à une dizaine le nombre des agents de police blessés. Une douzaine de manifestants ont été plus ou moins maltraités.

A la salle Graffard, une dizaine d'orateurs ont prononcé des discours extrêmement violents à la suite desquels il a été décidé de faire une

grande manifestation aux obsèques de Victor Hugo.

On dit que cinq des manifestants blessés seraient en danger de mort. M. Longuet, rédacteur de la Justice, serait très grièvement blessé.

La journée du 25. — Les scènes sanglantes de dimanche étaient à peine terminées, que les obsèques du citoyen Cournot, membre de la Commune, ont donné lieu lundi à de nouveaux désordres.

Le cortège s'ébranle aux cris de : « Vive la Commune ! »

En sortant du Père-Lachaise, toutes les bannières et tous les drapeaux ont été replacés dans leurs gaines, excepté le drapeau des anarchistes, dont le porteur est parvenu jusqu'à la place Voltaire.

Là, les agents de police sont intervenus pour arracher le drapeau. Une boucoulade s'en suit. Quelques agents ont été blessés et une douzaine d'arrestations ont été opérées.

Les gardes républicains à cheval parcourent la rue de la Roquette pour faire évacuer la foule.

La journée du 26. — Hier, l'enterrement d'un autre communard, le citoyen Amoureux, ancien membre de la Commune qui venait d'être nommé récemment député de la Loire, a fourni aux anarchistes surexcités l'occasion de nouvelles émeutes.

Nombreux cris de : « Vive la Commune ! Vive la Révolution ! »

Les troubles du Père-Lachaise. — Mardi, comparaissaient à l'audience des flagrants délits de la 8^e chambre correctionnelle les individus arrêtés dimanche au Père-Lachaise.

Sept des individus arrêtés dimanche au Père-Lachaise ont été condamnés :

Surlet, fleuriste qui a qualifié les agents d'assassins a été condamné à 15 jours de prison; Villy, tourneur en cuivre, qui a commis le même délit, subira la même peine; Carletti, tailleur de pierre et Pirelez, qui, en état de récidive, sont condamnés : le premier, à un mois, le second à deux mois de prison.

L'affaire des autres prévenus a été renvoyée à jeudi pour plus ample informé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 mai.

M. Sigismond Lacroix. — Des faits graves ont causé dans la population une vive émotion. De quel droit le ministre a-t-il interdit le drapeau rouge ? (Exclamations).

En l'état de la législation, ce droit n'existe pas. Pourquoi a-t-il employé la force pour empêcher ce qui, légalement, n'est pas un délit ?

M. Allain-Targé. — C'est avec une profonde tristesse, mais avec le sentiment du devoir accompli, que je prends la responsabilité des ordres exécutés avec autant de sang-froid et de fermeté que de courage et de modération.

En présence des dangers que présente la tolérance du drapeau rouge, j'ai cru devoir interdire formellement son exhibition.

Le sang a coulé, c'est un grand malheur; mais le gouvernement a fait le possible pour prévenir cette manifestation.

M. Baudry d'Asson. — Pour rétablir le calme, il faut supprimer la République !

M. Sigismond Lacroix. — Je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, considérant qu'aucune loi n'interdit le port du drapeau rouge et blâmant les violences commises par la police, passe à l'ordre du jour. »

M. Casimir Périer. — Je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement pour faire respecter le drapeau national, passe à l'ordre du jour. »

Par 432 voix contre 44, l'ordre du jour de M. Sigismond Lacroix est repoussé.

Par 388 voix contre 10, l'ordre du jour de M. Casimir Périer est adopté.

leurs, grossir le chiffre des badauds de la rue, — patrons, habitués, garçons, — et le seul de ceux-ci qui restât pour satisfaire aux exigences du service était trop occupé à se plaindre de la consigne rigoureuse qui l'enchaînait près du comptoir, pour prêter grande attention aux deux clients dont, en temps ordinaire, il eût sûrement remarqué l'entrée agitée, la tenue luxueuse et l'attitude un peu bizarre.

— J'étouffe ! disait le cavalier. Cette perle que m'écrase, cette cravate m'étrangle, ces lunettes m'aveuglent ! Au diable la mascarade !...

Il fit un geste pour se débarrasser...

Sa compagne l'arrêta d'un signe impérieux :

— Vous me ferez le plaisir de garder tout cela, prononça-t-elle sèchement, Et puis parlez plus bas, mon cher. Ce garçon pourrait vous entendre. Heureusement, il est absorbé par ce qui se passe au dehors...

Le *famulus*, en effet, tournait le dos aux causeurs, et, sans plus prendre garde à eux que s'ils n'existaient pas, écoutait, épiait, — le visage collé contre la vitre de la porte, — les rumeurs confuses et le va-et-vient tumultueux qui se faisaient à l'extérieur.

La dame poursuivait en piquant ses paroles :

— Si vous voulez, maintenant, être franc avec moi, vous avouerez, sans fausse honte, que ce qui vous a produit l'impression dont vous avez peine à vous remettre, c'est le bavardage amphigourique de cet étudiant avec ses histoires de guillotiné pensant...

— Oh !

— Ne protestez pas. Je suis sûre. Ce sont les prétendues expériences auxquelles il a fait allusion : les théories, les imaginations, les billevesées du docteur Suë, — ce chirurgien halluciné qui a contre lui l'opinion de la science tout entière...

Sans le véritable rideau de cachemire qui la dérobaient en partie, vous auriez vu la figure du

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

6

LA BELLE LIMONADIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

LE MEURTRE DE LA RUE DES MAÇONS

III

PLUSIEURS TÊTES DANS LE MÊME BONNET.

— Ou la colonne Vendôme, opinait l'invalidé.

— Ou le canon du Palais-Royal, ajouta le clerc d'huissier.

— Ou le bal du Sauvage à la Courtille, appuya la grisette.

Chacun jeta sa note. Seul, l'épicier Michon ne donna point la sienne. L'honorabile négociant était encore abasourdi de la transformation en mouchard du chevalier de Castel-Sarrazin.

— Ah ! murmura la dame avec une singulière expression, ah ! c'est M. Vidocq, ce personnage qui a promis de découvrir l'auteur du crime que l'on dit avoir été commis dans cette maison !...

— Et, pour qu'il réussisse, s'exclama la grisette, je ferai brûler un cierge à Notre-Dame-des-Champs ; et on l'arrêtera, ce monstre qui assassine les femmes, et on lui fera faire couché !

La fillette répéta — avec mutinerie — le geste par lequel M. Jules avait souligné ce monosyllabe...

— Jour de Dieu ! fit impétueusement la mar-

chande de poissons, le scélérat ne souffrira pas assez ! On devrait le charcuter d'autant de coups de guillotine qu'il a flanqué de coups d'eustache à sa victime !...

Nombre de carabins émaillaient l'assistance. L'un d'eux prit la parole :

— Pour ce qui est de ne pas souffrir, il y a du pour et du contre. D'un côté, il est vrai, le docteur Guillotin affirme que l'effet de son invention est instantané et foudroyant, — tout en ne produisant sur le cou qu'une sensation de douce fraîcheur ; mais, de l'autre, plusieurs savants autorisés assurent que le sentiment persiste chez le patient après la section des muscles cérébraux.

— Comment, monsieur ! reprit le compagnon de la dame, dont la voix tremblait légèrement, comment, vous prétendriez qu'un atome de vie, — c'est-à-dire que la perception du fait accompli et de la douleur épouvantable, — peut encore subsister chez un supplicié après la décollation ?...

— Monsieur, il y a eu des expériences. Le docteur Suë en cite. On a vu des têtes coupées rouvrir leurs paupières et tourner leurs prunelles vers celui qui leur parlait...

Le cavalier ne put réprimer un frisson...

— Oh ! mais, fit-il entre ses dents qui claquaient, oh ! mais ces têtes devaient souffrir horriblement !...

— Plus horriblement que vous ne pensez, développa l'étudiant avec une gravité professorale ; car si vous multipliez cette fraction de temps, si infinitésimale qu'elle soit, par l'acuité de cette douleur, alors que tous les nerfs, chez lesquels le moindre accident détermine des tortures intolérables, — sont brutalement lésés, déchirés, tranchés...

— La petite mère ! hé ! la petite mère, interrompit la Madou en s'adressant à l'élégante, prenez donc garde, sapristi ! V'là vot' monsieur qui déménage !...

VICTOR HUGO

Lettre de Mgr Guibert à M^{me} Lockroy. — M^{me} Edouard Lockroy a reçu la lettre suivante de l'archevêque de Paris :

« Madame,

« Je prends la plus vive part aux souffrances de M. Victor Hugo et aux alarmes de sa famille. J'ai bien prié au saint-sacrifice de la messe pour l'illustre malade. S'il avait le désir de voir un ministre de notre sainte religion, quoique je sois moi-même encore faible et en convalescence d'une maladie qui ressemble beaucoup à la sienne, je me ferais un devoir bien doux d'aller lui porter les secours et les consolations dont on a si grand besoin dans ces cruelles épreuves.

« Veuillez bien agréer, Madame, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus distingués.

« J.-Hipp. cardinal GUIBERT, archevêque de Paris. »

M. Edouard Lockroy a immédiatement répondu :

« Paris, le 21 mai 1885.

« Monsieur l'archevêque de Paris,

« M^{me} Lockroy, qui ne peut quitter le chevet de son beau-père, me prie de vous remercier des sentiments que vous voulez bien lui exprimer d'une manière si éloquente et si bienveillante à la fois. Quant à M. Victor Hugo, il a déclaré ces jours-ci encore qu'il ne voulait être assisté pendant sa maladie par aucun prêtre d'aucun culte. Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne respections pas sa volonté.

« Veuillez bien agréer, je vous prie, Monsieur l'archevêque de Paris, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

« Edouard LOCKROY, député de Paris. »

Testament de Victor Hugo

Le jeudi 2 août 1883, Victor Hugo a remis à M. Auguste Vacquerie, dans une enveloppe non fermée, les lignes testamentaires qui constituent ses dernières volontés pour le lendemain de sa mort :

« Je donne cinquante mille francs aux pauvres.

« Je désire être porté au cimetière dans leur corbillard.

« Je refuse l'oraison de toutes les églises ; je demande une prière à toutes les âmes.

« Je crois en Dieu. »

Dans un des derniers conseils tenu à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy, les ministres ne se sont occupés que des funérailles de Victor Hugo. M. Henri Brisson a soumis à la signature du président de la République un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 20,000 fr. destiné à la célébration de ces funérailles.

M. de Freycinet a donné lecture au Conseil et donnera lecture au Parlement d'un télégramme du ministre des affaires étrangères d'Italie, dans lequel M. Mancini déclare que le gouvernement, le Parlement et le peuple italien s'associent au deuil de la France.

En ce qui concerne l'organisation de la cérémonie des obsèques de Victor Hugo, le Conseil a donné pleins pouvoirs à cet effet au ministre de l'intérieur.

A l'issue du conseil, M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, a eu un entretien avec M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts au sujet des dispositions à prendre pour les obsèques de Victor Hugo. Il a été décidé qu'un comité d'organisation serait chargé de s'entendre avec les membres de la famille de l'illustre défunt.

Ce comité comprendra : MM. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ; Auguste Vacquerie, rédacteur en chef du *Rappel*, Charles Garnier, architecte ; Guillaume, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; Dalou et Mercié, sculpteurs ; Bonnat et Bouquereau, peintres ; Renan, membre de l'Académie française ; Peyrat, sénateur, et Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris. Ce comité s'est réuni au ministère de l'intérieur où les membres de la famille de Victor Hugo ont été convoqués. Il est infiniment probable que le corps de l'illustre poète sera exposé sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Le *Gaulois* publie les renseignements suivants sur le testament de Victor Hugo :

Son héritage va se partager entre sa fille, Adèle Hugo, âgée aujourd'hui d'une cinquantaine d'années, pensionnaire dans une maison de santé aux environs de Paris, et ses deux petits-enfants Georges et Jeanne. M. Auguste Vacquerie est tuteur d'Adèle Hugo, dont le mariage avec un officier anglais eut lieu contre la volonté paternelle. Elle revint folle des Indes et veuve. Victor Hugo a déposé en 1875 un testament dit mystique chez M^e Gueydon, qui a pour successeur aujourd'hui M^e Gatine, rue de l'Échelle, 8. Une clause du testament réserve la publication des œuvres d'Hugo. Cette clause porte que les œuvres théâtrales seront confiées à M. Paul Meurice qui sera chargé de collationner les manuscrits renfermés dans un pavillon dit la Tour du Nord, de Hauteville-Housse, à Guernesey.

La fortune de Victor Hugo s'élève à 5 millions 600,000 fr., savoir : 4 millions en Consolidés anglais et titres de rentes françaises déposés chez Rothschild ; 80,000 fr. de rente représentés par des actions de la Banque nationale de Belgique. Sur l'argent de la succession, une somme de 4 million sera consacrée à la fondation d'une œuvre charitable, l'Asile Victor-Hugo, destiné à recueillir les enfants abandonnés.

Les actions du *Rappel* sont en grande partie la propriété des enfants de Charles Hugo, dont la tutelle appartenait au poète. Cette tutelle passant aujourd'hui entre les mains de M. Lockroy, ce dernier va avoir la jouissance de la plus grande partie des actions du *Rappel*.

Une somme annuelle de douze mille francs sera consacrée à l'entretien de l'orphelinat de Guernesey.

Des legs sont faits à M. Léopold Hugo, neveu du défunt ; à la Société des Auteurs dramatiques, à la Société des Gens de lettres.

L'habitation de Guernesey est attribuée à la petite Jeanne Hugo.

Funérailles de Victor Hugo. — La commission des funérailles a décidé que le

Il allongea le bras :

— Encore une larme d'oubli, je vous prie.

Mais la dame, retira le flacon :

— Assez. Les circonstances exigent que vous conserviez toute votre raison et tout votre sang-froid

— Oh ! mais rassurez-vous : me voici tout réconforté et tout regaillard, — tout raisonnable et tout résolu.

Le cavalier souriait derrière sa cravate. Ce sourire avait bien un peu l'air d'une grimace. Mais l'anxiété, combattue par une volonté érigée, s'effaçait — petit à petit — de son regard. Il ajouta avec un rire forcé :

— Ah ! dame, que voulez-vous ? Il faut me prendre comme je suis : un pauvre diable de paysan pervers, un tantinet *hurluberlu* et tout fabriqué de contrastes. Je toiserais la camarade sans pâlir, et, quand aux vivants, j'ai prouvé qu'ils n'intimident pas facilement le fils de mon père ; mais, du diable si on me ferait entrer au clair de lune, dans un cimetière ! Résultat des contes de revenants et des légendes bourguignonnes dont l'essai a papillonné autour de mon berceau.

Il souriait franchement désormais :

— Ça poursuivait-il d'un ton tout à fait raffermi, causons sérieusement, puisque tel est votre désir.

— Causons sérieusement, répéta la dame imperturbable.

Elle se mit à parler à voix basse à l'oreille de son interlocuteur

Elle parla longuement, avec des précautions infinies. Chuchotement régulier et continu, mais faible et vague comme un souffle : on en devinait le sens au mouvement des lèvres, plutôt que l'on n'en percevait le son. Elle discourait avec une volubilité méthodique. Il l'écoutait avec une attention sombre. Leurs deux figures se touchaient presque.

Quand elle eut terminé :

corps de Victor Hugo sera exposé samedi et dimanche, et l'enterrement aura lieu lundi.

Le cortège suivra la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel de Ville, puis il rejoindra le boulevard Saint-Michel par Notre-Dame.

Le canon du Mont-Valérien tirera pendant toute la durée de l'exposition du corps et des funérailles.

M. Maxime du Camp renonçant à parler aux obsèques, M. Emile Aogier prononcera un discours au nom de l'Académie.

A l'Arc de Triomphe, les préparatifs de charpente sont presque complètement terminés. Trois ouvertures de côté sont fermées. En dehors des chaînes sont disposés des échafaudages pour soutenir les lampadaires.

La désaffectation du Panthéon.

— Le *Journal officiel* publie les décrets suivants :

1^o Le Panthéon est rendu à sa destination primitive et légale. Les restes des grands hommes ayant mérité la reconnaissance nationale y seront déposés ;

2^o Le corps de Victor Hugo sera déposé au Panthéon.

Une enquête est ouverte, dit la *Patrie*, par ordre du ministre de la guerre, pour connaître les soldats de la caserne du Château-d'Eau qui ont applaudi à la manifestation des révolutionnaires qui suivaient l'enterrement du citoyen Cournet.

Les îles Pescadore

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle une nouvelle dépêche du service.

Le rapport sur la prise des îles Pescadores par l'amiral Courbet, paraîtra à bref délai dans le *Journal officiel*.

Les chinois ont abandonné, dans leurs ouvrages, 37 canons de tout calibre, entre autres des pièces rayées de fabrication française.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Un appel a été adressé à la population cadurcienne et une réunion a eu lieu lundi soir, dans la salle du théâtre, pour l'envoi d'une couronne à Victor Hugo.

Une somme dépassant trois cents francs a été recueillie.

L'inscription adoptée sera probablement celle-ci :

A VICTOR HUGO

LA VILLE NATALE DE GAMBETTA

— Vous êtes une maîtresse femme ! s'écria le jeune homme avec une admiration qui confinait à la terreur. Il y a des duchesses à la cour et des diplomates dans l'Etat qui voudraient avoir vos rubriques.

— Merci du compliment, répondit-elle avec une pointe de raillerie. Allons, vous redevenez galant c'est signe que vous redevenez homme. — Maintenant, regagnons le coupé et achevons notre promenade.

Elle se leva. Le cavalier l'imita, et, jetant cent sous sur la table :

— Garçon !

Le *famulus* accourut :

— Excusez-moi, monsieur et madame. C'est que j'entendais, dans le passage, la mercière d'en face dire à l'herboriste que la police était sur la trace de l'assassin.

Le jeune homme retomba assis sur la banquette qu'il venait de quitter. La jeune femme, avec une compassion tendre, lui poussa sous la main le verre et le flacon.

— Buvez encore une goutte d'absinthe. C'est souverain contre ces maudites palpitations qui vous prennent chaque fois que vous éprouvez quelque émotion vive. heureusement, cela passe vite.

Puis, s'adressant au garçon :

— Vous dites que l'on est sur la piste du misérable dont le crime a mis en émoi tout votre quartier ce matin, et encombré les rues au point qu'il est devenu impossible aux voitures d'y circuler ?

— Oui, madame : il paraîtrait que cela serait un domestique de la défunte ; son intendant même assure-t-on, — un ancien soldat appelé Jacques Lebrun.

L'inconnue fit un geste d'horreur :

— C'est affreux ! on a vu de ces serveurs ingrats dont la main frappe qui les nourrit. Gardez la monnaie, mon ami ; et vous, cher marquis,

A GEORGES ET JEANNE HUGO.

« Georges, Jeanne, chantez ! Georges, Jeanne, ignorez ! » C'est ainsi qu'autrefois murmurait le grand-père, Mêlant ses cheveux blancs à vos cheveux dorés, Et baissant à genoux vos fronts pleins de lumière.

Maintenant, il n'est plus ;... mais si nulle prière Ne le rendra vivant à vos cœurs éplorés, Lui ne vous donna pas sa cresse dernière ; Vous le sentirez là, lorsque vous dormirez.

Penchant sur vos chevels sa tête vénérable, Encore il vous dira, dans sa langue adorable : « Le bon Dieu qui sait bien combien je vous aimai

» Et m'a fait dans vos bras mourir au mois de mai, » Veut que l'aïeul pensif revienne et vous regarde, — » Georges, Jeanne, dormez ! c'est l'aïeul qui vous garde ! »

Cahors, 26 mai 85.

JEAN F.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. P. de Fontenilles, président. Séance du 23 mars 1885.

Présents à la séance :

MM.

Paul de Fontenilles, président.

L'abbé Gary, secrétaire général intérimaire.

Rougier, secrétaire des séances.

Malinowski, Lebœuf, Bandel, Marqués, Pèzet, Laroussille, Delpérier, Girma.

M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

Feu-Follet, numéro 79.

Bulletin de la Société d'Etudes des sciences naturelles de Nîmes.

Journal d'hygiène, numéro 443.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, numéro 13.

MM. Rulhes, propriétaire à Sauliac, et Jules Favre, professeur agrégé de l'Université au lycée Henri IV, sont admis comme membres correspondants.

M. Malinowski rend compte d'une étude sur Bernard de Ruthena, archevêque de Naples, originaire de Cahors, où il fonda un collège universitaire, appelé collège de Ruthena ou de Rodes.

De diverses correspondances échangées par l'entremise de M. Tamisey de Larroque et notamment d'une lettre de M. Dejol, docteur ès-lettres, qui a pu examiner un grand ouvrage intitulé : *Italia sacra*, il ressort que Bernard de Ruthena fut nommé archevêque de Naples par Urbain V, le 2 octobre 1368.

Excommunié plus tard par Urbain VI pour s'être opposé à la nomination de ce dernier comme pape, il se réfugia en France où il mourut le 20 octobre 1380.

M. Malinowski a l'intention d'établir une biographie de ce prélat.

M. l'abbé Boulade continue la lecture de sa monographie sur la cathédrale de Cahors.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire,

ROUGIER.

Le président,

DE FONTENILLES.

Orphéon de Cahors. — La commission de l'Orphéon, à l'occasion de la mort de Victor Hugo, s'associant au deuil national, a décidé que son deuxième Concert, fixé au 31 courant, serait ajourné au mois de juillet prochain.

Lyre Cadurcienne. — La Société musicale la *Lyre Cadurcienne* donnera son second Concert annuel dans la salle du théâtre, le dimanche 7 juin prochain.

Elle se fera entendre vendredi prochain 29 mai, à 8 heures 1/2 du soir, sur la Placo d'Armes.

vos bras. Espérons que nous allons pouvoir arriver jusque chez le docteur que nous venons consulter pour votre vilaine maladie.

IV

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Retournons, présentement, quelque peu en arrière et pénétrons, en compagnie de M. Jules, — ou de Vidocq, si l'on aime mieux, — et de son lieutenant Coco Lacour, à l'intérieur de la maison et au cœur de l'événement qui sont, pour ainsi dire, les parain et marraine de ce prologue de notre drame *Le mystère de la rue des Maçons*. Un léger crayon, — préliminaire et topographique — devient ici obligatoire.

Nous avons déjà indiqué que l'hôtel Mazerolles mesurait quatre étages au r-z-de-chaussée. Deux escaliers le desservaient : le premier, appelé le *grand degré*, avait sa cage à droite de la porte cochère et superposait le long d'une rampe de fer ouvragée avec art ses larges marches de granit, non moins polies et usées par les soins du balai et de la brosse que par le frottement des pieds des visiteurs. Le second se tire-bouchonnait à gauche de cette porte. On l'avait baptisé le *petit degré*. Il était raide, étroit, obscur, et assez mal entretenu, quoique les gens de la maison le pratiquassent habituellement.

Le r-z-de-chaussée était occupé par les cuisines, les remises, la buanderie, la lingerie, le parloir, le réfectoire des domestiques. La salle à manger d'apparat, les salons de réception, la bibliothèque et le billard absorbaient tout l'étage supérieur.

PAUL MAHALIN

(A suivre.)

M. Eyquem, sous-préfet de Figeac, vient d'être élevé à la première classe.

M. Savre, professeur titulaire de la chaire d'agriculture du département, fera le 7 juin prochain, à deux heures du soir, dans une salle de l'ancienne mairie de Figeac, une conférence agricole sur la reconstitution des vignes.

Cette conférence sera publique. MM. les propriétaires et agriculteurs sont priés d'y assister.

Le premier prix remporté par la Chorale d'Albas, au concours musical de Toulouse, est un premier prix ascendant décerné à l'unanimité des membres composant le jury.

Il nous revient que M. Poudou se déciderait à conduire la Chorale d'Albas, qu'il a jusqu'ici heureusement dirigée, au concours d'Arcachon, le 5 juillet prochain.

Quoi qu'il en soit, nous savons d'une manière certaine que l'Orphéon de Cahors, dont il est également le directeur, doit y aller disputer les récompenses aux sociétés rivales.

Le 20 courant, à la foire de Salviac, un jeune taureau s'étant échappé des mains de son conducteur, a renversé une vieille femme, est entré dans la maison du sieur Delrieu, facteur, et, franchissant l'escalier du premier étage, s'est réfugié dans une chambre où se trouvait la femme Delrieu, qui a été blessée légèrement. Plusieurs personnes sont accourues et on a lancé une corde sur le taureau, qui a été pris par les cornes. Par mesure de prudence, il a été abattu et égorgé sur place.

Ces jours derniers, le cadavre du nommé Chaumeix Jean, âgé de 55 ans, natif de Lachapelle-aux-Saints (Corrèze), a été retiré du ruisseau de la Tourmente, près St-Denis-lès-Martel. Le corps avait séjourné deux mois dans l'eau.

Punition militaire. — Le capitaine commandant la batterie d'artillerie du 6^e régiment, qui avait fait attacher un de ses soldats à un mulet dans l'étape de Vizille, il y a quelques jours, vient d'être mis en non-activité par suspension d'emploi.

Cette punition disciplinaire, une des plus rigoureuses, a généralement pour résultat de priver pendant un an de toutes fonctions et de la moitié de son traitement l'officier qui l'a encourue.

Accident. — Mardi dernier le sieur Plancher Edouard, âgé de 21 ans terrassier à l'entreprise Coufange à reçu une grave contusion sur la partie postérieure du thorax, par suite d'un éboulement dans la galerie de Verrière, près Peyrilles. Le blessé a été transporté à l'Hospice de Cahors, par les soins de l'entreprise.

Nous donnerons la suite de Juana dans notre prochain numéro.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi, 30 mai.

CLARA SOLEIL

Provoquer le rire, le rire inextinguible, le grand rire, le rire qui emporte dans ses trilles les soucis et les préoccupations, le rire qui nous sonne aux oreilles, comme une envolée de cloches, le bon rire enfin. Combien pourvoient ce but, et combien peu l'atteignent. Ce serait à croire que le rire français se meurt.

Allez, dans quelques jours voir CLARA SOLEIL, qu'une excellente compagnie d'artistes, sous la Direction de M. Achard du Gymnase, interprétera sur notre scène. Je n'ai que ce conseil à vous donner, et vous trouverez bien l'occasion de vous persuader à vous-mêmes que le rire français est vivant, et bien vivant. C'est si bon de rire!

Quelle drôlerie, ! quel esprit ! quelle verve ! Qui dit comique, aujourd'hui sous-entend pour ainsi dire toujours, inconvenant. Rien a craindre de semblable ici ; le bon ton le plus scrupuleux a guidé les auteurs, MM. Gondinet et Barrière, dans la production de ce chef-d'œuvre.

Le Petit Journal. — Clara Soleil, vaudeville en trois actes de M. Gondinet. Oui, vaudeville, mais vaudeville comme on n'en a pas vu depuis longtemps. Un succès de rire jusqu'à épaissement, un de ces effets qui font que les

choses les plus drôles finissent par vous trouver exténué à force de s'être désopilé la rate. Si le théâtre du Vaudeville n'encaisse pas avec Clara Soleil le maximum des recettes pendant cent représentations, c'est à désespérer de tout. La pièce est du genre de celles qui ne se racontent pas. Il faut voir cela, rire et rire encore, sans en demander une analyse qui ne ferait qu'affaiblir la donnée sans en donner la moindre idée.

LÉON KERST.

Le Figaro. — Si la longueur du compte rendu des pièces nouvelles se mesurait à l'intensité de leur succès, Clara Soleil occuperait au moins toute une page du Figaro. On n'avait ni tant ri, ni tant applaudi depuis les triomphantes soirées du Procès Vauradieux, des Dominos roses et de Tête de Linotte. Mais il en est de Clara Soleil comme des amusantes pièces dont je viens d'évoquer le souvenir : elle repose sur un, deux, trois quiproquos, se développant parallèlement d'abord, puis s'entrecroisant se confondant, s'entremêlant l'un dans l'autre, comme les boules du jongleur indien. Ni la mémoire la plus fidèle ne les saurait raconter par le menu, ni la plume la plus alerte en reproduire les piquantes rencontres et le mouvement endiable.

A. VITU.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 mai 1885.

Naissances.

Feyt Hélène, rue Feydel, 11.
Teyssier Anne, rue Fondue-Haute, 7.
Ventajou Bernard, boulevard Gambetta, 11.
Bouzou Louise, quai Ségur-d'Aguesseau, 12.
Combarieu C., (naturel), rue de la Chanterrie, 6.

Mariages.

Arnaudès Raymond, et Boy Emilie.
Jontich Joseph, et Pégourié Marie.

Décès.

Pons Cécile, 47 mois, rue du Rempart, 19.
Brugé Jean, cordonnier, 55 ans, (Hospice).
Iches Jeanne, s. p., 79 ans, rue Nationale, 5.
Redon Etienne, terrassier, 38 ans, célib., (Hospice).
Lajugie Antoinette, s. p., 80 ans, (Hospice).
Delmas Cécile, s. p., 44 ans, rue du Lycée.
Lamaison Jeanne, s. p., 82 ans, à Cabessut.

LE CRÉDIT DU LOT

Suivant délibération du Conseil d'administration, en date du 21 courant, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme, le Crédit du Lot, se réunira extraordinairement le dimanche 14 juin prochain, à 10 heures du matin, au Siège social, rue du Lycée 15.

ORDRE DU JOUR :

Modification aux statuts.

BOURSE. — Cours au 28 mai.

3 0/0.....	80 70
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 00
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	105 00
4 1/2 0/0 1883.....	109 00

Dernier cours du 27 mai.

Actions Orléans.....	1,327 50
Actions Lyon.....	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	382 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	309 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	305 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	335 50

Bibliographie

La 31^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

Elle est consacrée à l'étude générale de la province de Hesse-Nassau.

Outre une carte de cette province, quatre gravures ornent le texte : le Casino de Wiesbaden, le monument de Gutenberg à Francfort-sur-le-Mein, une vue générale de Hanau et l'Hôtel-de-Ville de Francfort.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleuras, 33 Paris.

SCIENCE ET NATURE

Revue Internationale Illustrée

DES

PROGRÈS DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

Paraissant tous les Samedis

Par numéro de 16 pages à 2 colonnes avec de nombreuses illustrations.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Tout le monde a le besoin ou le désir de connaître les conquêtes, les progrès et les applications des découvertes modernes en France et à l'Etranger ; tout le monde s'intéresse aux actualités scientifiques.

Aussi la science n'habite-t-elle plus maintenant sur des hauteurs inaccessibles, « espouvantail à effrayer les gens, » comme disait Montaigne. Elle se fait familière, courante, de compagnie légère et facile ; elle prend la forme d'une Revue qui toutes les semaines, sans relâche, apporte à notre foyer un large courant d'idées et de connaissances nouvelles.

Le texte est rédigé par un groupe de savants et de vulgarisateurs qui occupent un rang distingué dans la science et dans l'industrie, et dont les noms sont bien connus de tous ceux qui suivent le mouvement contemporain dans ses directions diverses ; nous citerons MM. Hamy, Henninger, Künckel d'Hercule, Napoli, Chesnel, etc. ; les illustrations sont confiées aux meilleurs artistes. Grâce à cette collaboration multiple, chacun ne parle que de ce qu'il sait ou de ce qu'il a vu ; et c'est aidés de documents originaux ou de photographies, que les dessinateurs reproduisent les machines employées dans nos manufactures, les types des races sauvages ou des espèces d'animaux domestiques, les scènes de la nature, etc.

Un numéro est adressé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie et qui enverra 15 centimes pour l'affranchissement du numéro.

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain, Paris.

Etude de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7, successeur de M^e Bousquet.

VENTE

SUR

Expropriation forcée

A l'audience des Criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice, le Samedi, treize Juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi.

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante deux, sur les Sociétés de Crédit Foncier et par exploit de Contou, huissier à Cahors, du vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, le Crédit Foncier de France a fait signifier à 1^o M. Jean Lacaze, propriétaire et Madame Marie Bouzou, son épouse, demeurant ensemble à Clos-Redon, commune de Lauzès ; — 2^o Madame Jeanne Graulhières, veuve Jean Lacaze, demeurant au même lieu, emprunteurs, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant demeurée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, volume quatre-vingt-dix-huit, numéro vingt-cinq.

Le Cahier des Charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-cinq où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du Crédit Foncier de France, Société anonyme, dont le siège est à Paris, rue des Capucines, numéro 19 ; agissant poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au Siège Social ; laquelle constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, domicilié à Cahors, rue Fénelon, numéro 7.

Au préjudice desdits mariés Lacaze et de Jeanne Graulhières, veuve Lacaze, domiciliée à Clos-Redon, commune de Lauzès.

Il sera procédé, le samedi, treize juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, à midi précis.

A la vente en un seul lot des immeubles ci-après :

Désignation des immeubles à vendre telle qu'elle est faite dans le Commandement saisi :

Un domaine situé sur le territoire de la commune de Lauzès, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors (Lot), consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, vignes, pâtures et bois, le tout porté au cadastre sous les numéros trois cent soixante-dix, — trois cent soixante-dix, — quatre-vingt-six, — quatre-vingt-sept, — quatre-vingt-sept, — quatre-vingt-dix-sept, — quatre-vingt-dix-huit, — quatre-vingt-dix-neuf, — quatre-vingt-treize, — quatre-vingt-cinq, partie, — quatre-vingt-quatorze, partie, — quatre-vingt-seize, partie, — Deux cent quatre-vingt-trois, partie, — trois cent soixante-onze, partie, — quatre-vingt-deux, partie, — deux cent quatre-vingt-un, — quatre cent cinquante, — quatre cent cinquante-un, — quatre cent cinquante-deux, — quatre cent soixante-treize, partie, — quatre cent soixante-quatorze, partie, — quatre cent soixante-quinze, partie, — et deux cent quatre-vingt-deux section A, pour une contenance de huit hectares, dix ares soixante-sept centiares.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve, avec les immeubles pour destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. — Aux termes de l'article 38 du décret, loi du 28 février 1852, l'adjudicataire sera tenu :

1^o D'acquitter dans la huitaine de la vente, à titre de provision dans la Caisse du Crédit Foncier de France, le montant des annuités dues par le saisi ;

2^o Et après des délais de surenchère de verser le surplus du prix à la dite Caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indûment payée à leur préjudice.

MISE A PRIX :

La vente aura lieu en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1000 fr. en sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio case , reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PREFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS AU PUBLIC

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de St-Paul-Labouffie, le sieur Garrigues, Etienne, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire numéro 6

Savoir :

- 4^e de pré (S. F. numéro 721).
- 5^e de terre (S. F. — 730).

moeyonnant la somme de sept cents francs.

St-Paul, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Le Maire, LINON.

Edermandorf, canton de Soleure (Suisse).

Ma femme, après avoir fait usage du Fer Bravais a vu disparaître ses maux de tête, son embonpoint qu'elle avait perdu par suite de l'anémie est même revenu. Nous avons aussi administré ce médicament à notre fillette de 15 ans dont la santé était délicate. Pour le dernier flacon que nous avons acheté et duquel nous n'avons pas obtenu le résultat habituel, nous l'avons montré à un de nos voisins qui nous a dit, au vu de l'étiquette, que le pharmacien nous avait vendu un produit qui n'était pas le véritable Fer Bravais ; en effet l'étiquette ne porte pas la signature imprimée en rouge. Veuillez m'envoyer deux flacons. F. FUHRER.

Approbation de la profession.

Cessenon (Hérault), le 5 juillet 1884. — Monsieur Fanyau, j'ai conseillé votre Tisane Américaine des Shakers à une jeune personne de 14 ou 15 ans, amenée par sa mère ; cette Tisane a fait merveille. La malade était scrofuleuse, sans appétit et de plus avait des furoncles aux bras ; après un flacon tous ont séché et sont presque complètement disparus. Un autre flacon achèvera l'œuvre si bien commencée. J'ai une personne qui est à son troisième flacon, qui en prend comme appétit et s'en trouve bien. L.-C. Roucairol, pharmacien. P. S. — Vous pouvez publier cette lettre si bon vous semble. Prix 4 fr. 50 la bouteille, la brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

DEMANDEZ PARTOUT

l'Opinion

le plus complet et le plus intéressant des journaux à un sou.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre.....	5 fr. 25.
La bouteille.....	4 fr. 50.
Le demi litre.....	2 fr. 90.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 41, CAHORS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristallin, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Canons, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

DRAPERIES FRANÇAISE ET ANGLAISE.

COSTUMES civils et militaires.

ANCIANUME

Marchand Tailleur, 9, rue du Lycée, CAHORS.

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE NORMALE.

SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES pour administrations. LIVRÉES.

Par ma dernière circulaire, j'eus l'avantage de vous annoncer que je venais de transférer mes magasins et ateliers 9, rue du Lycée, Cahors.

La nombreuse clientèle toujours croissante, qui a bien voulu continuer à m'honorer de sa confiance, m'engage à donner une plus grande extension à mon commerce.

Je peux vous offrir une collection des plus variées en draperies française et anglaise haute nouveauté, défiant toute concurrence comme prix.

Car, n'ayant pas à ma charge, comme bien d'autres maisons, de grands frais généraux tels que frais de Coupeurs et autres, il m'est permis, opérant par moi-même, de livrer à 30 0/0 au-dessous de leurs prix.

Je m'engage à livrer le vêtement complet depuis 32 francs, et à 90 francs le costume vendu partout 120 fr.

Le voyage de Paris que je renouvelle à chaque saison, me permet d'être toujours au courant des dernières modes. Dans l'espoir de recevoir votre visite, je vous prie d'agréer M... mes sincères salutations.

ANCIANUME,

Ancien membre, Professeur de Coupe de la Chambre Syndicale des Ouvriers tailleurs de Paris.

A VENDRE

UNE ÉTUDE D'HUISSIER

A la résidence de Salviac.

S'adresser à Madame veuve COMBROUSE, à Salviac (Lot).

A VENDRE

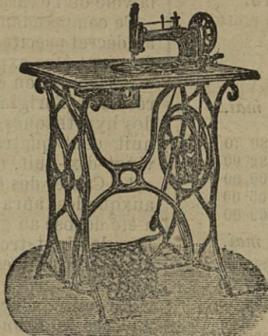
1° Une batteuse avec manège presque neuve, bon marché ;

2° Une charrette de cheval neuve, facilité de paiement.

S'adresser à la Métairie-Haute St-Médard, Catus (Lot).

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison GARGUEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue-Léon, à MELUN (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, A. Laytour.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

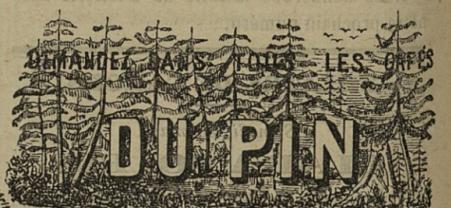
A LOUER

L'ancienne auberge Carayon, située à Cahors, faubourg St-Georges.

VASTES ÉCURIES ET REMISES.

S'adresser à M. Pouzergues, propriétaire, au faubourg Cabessut, ou à M. Farges, négociant, avenue de la gare, à Cahors.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES

sur mesure pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure pour

HOMMES